

Pour recevoir vos bulletins de paie sous **format numérique**, activez votre coffre en suivant les étapes décrites dans ce guide.

PREMIERE CONNEXION

1. Indiquez dans la barre de navigation de votre ordinateur l'adresse url suivante : **adhérer.digiposte.fr/eliorgroup**

2. Entrez :
 - **votre matricule** sur 8 caractères (0 inclus), que vous pouvez demander à votre manager.
 - **le code de sécurité** constitué du matricule unique sur 8 caractères (0 inclus) suivi du code postal (5 chiffres) du domicile déclaré
 3. Validez.

ETAPE 1

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE COMPTE DIGIPOSTE OU DE COMPTE CLIENT LA POSTE ?

Cliquez sur l'onglet « S'inscrire » : indiquez votre email personnel, mot de passe et question secrète et validez les Conditions Générales d'Utilisation.

Un **email d'activation** est envoyé sur l'adresse email renseignée.

À partir de la **notification** reçue sur l'adresse email renseignée, cliquez sur le **lien d'activation**.

ETAPE 2

VOUS ÊTES DÉJÀ DÉTENTEUR D'UN COMPTE DIGIPOSTE OU D'UN COMPTE CLIENT LA POSTE ?

Cliquez sur l'onglet « Se connecter »

Indiquez vos identifiants Digiposte ou compte client La Poste afin de consulter votre bulletin de paie

ETAPE 3

RETROUVEZ VOTRE BULLETIN DE PAIE

pratique

Un message de notification de dépôt de document est envoyé sur l'adresse email renseignée à chaque dépôt de bulletin de paie.

BESOIN D'AIDE ?

Le service Client Digiposte aide ses utilisateurs à résoudre les difficultés d'accès à leur compte. Il répond aux questions sur le fonctionnement. Digiposte met à disposition une aide en ligne complète accessible 24h/24. Cette aide répond aux questions les plus fréquentes posées par les abonnés : <http://aide.digiposte.fr/>
 Pour toute autre demande, le service Digiposte peut être sollicité via le formulaire de contact : https://secure.digiposte.fr/service_client

RECEVOIR VOTRE BULLETIN DE PAIE EXCLUSIVEMENT SOUS FORMAT PAPIER

Vous avez la possibilité de renoncer à l'offre qui vous est faite et demander à recevoir votre bulletin sous format papier exclusivement. Cette demande peut être faite à tout moment. Une fois votre coffre Digiposte personnalisé, vous êtes le seul à pouvoir procéder à la résiliation de votre adhésion. Ni le Groupe Elior ni Digiposte n'ont accès à votre coffre.

Comment renoncer à la réception du bulletin de paie numérique ?

Cliquez sur « Confirmer »